

* DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

REPUBLIQUE



FRANCAISE

Mairie
DE
COGGIA



20160

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 janvier 2022
N° 03

OBJET : Convention de mise en place d'un service commun

Date de la convocation : 07/01/2022

Nombre de membres Composants l'Assemblée : 11

Nombre de Conseillers En exercice : 11

Nombre de membres Presentes : 06

Nombre de votants : 07

Quorum : 06

Secrétaire de séance
M. COGGIA
François

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi 11 janvier, à 18 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. COGGIA François, Maire.

Étaient présents : M. COGGIA François, M. CERVIOTTI Jean-Louis, M. SPADA Sébastien, M. COGGIA Jean-Dominique, M. MALATESTA Ludovic, M. AMPART Jean-Claude.

Étaient absents : M. LAPORTE Bernard, Mme ANDREI Brigitte, Mme BIFERALI Martine, M. RAFFALLI Louis, Mme AÏUTI Dominique.

Absents représentés : Mme AÏUTI Dominique donne procuration à M. AMPART Jean-Claude.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention permettant à la commune de COGGIA de solliciter le service de dépannage et de mécanique mis en place par la Communauté de Communes Spelunca-Liamone.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal qui autorise le Maire à signer cette convention.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**



Le Maire,

François COGGIA